

CC. Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur. Question orale de F. RYGAERT, Conseiller communal, relative au débordement fréquent des corbeilles urbaines lors d'événements qui se déroulent dans la Commune.

*F. RYGAERT donne lecture du texte suivant:
F. RYGAERT geeft lezing van de volgende tekst:
Monsieur le Président,
Madame l'Échevine de la Propreté,*

Nous observons régulièrement que des corbeilles urbaines débordent dans notre belle Commune.

Prenons le cas des lendemains de matches. Si les abords immédiats du stade font l'objet d'un traitement particulier et rapide, lorsqu'on s'éloigne un peu du Parc Astrid, les stigmates restent généralement visibles pendant plusieurs jours quelques centaines de mètres plus loin, au boulevard Sylvain Dupuis, en particulier aux arrêts de bus, ou le long de l'avenue d'Itterbeek, aux "Cent kilos", par exemple. Dans une moindre mesure, les événements du dimanche sur le site du Shopping ont des effets semblables.

De même les abords immédiats des abattoirs sont visiblement pris en charge le dimanche ou le lundi mais quand on s'éloigne vers la Maison communale, la porte d'Anderlecht ou vers Delacroix, les corbeilles tant régionales que communales restent parfois pleines.

Un autre exemple dans le quartier de la station Jacques Brel : ce sont peut-être les visiteurs de la Clinique ou des personnes de passages qui remplissent les corbeilles dans cette zone, particulièrement aux entrées de la station de Métro.

Ces situations sont dommageables à plusieurs égards. Tout d'abord une poubelle débordante voit immédiatement ses abords se transformer en poubelle à ciel ouvert. Ensuite, des gens prennent visiblement de mauvaises habitudes et enfin, l'image générale de la Commune est ternie et des dépôts clandestins ont semble-t-il tendance à s'installer sur ces sites.

Comprenez-moi bien : il ne s'agit pas ici de dénoncer une négligence généralisée mais bien d'envisager quelques analyses et efforts qui auraient à mon sens un impact positif sur la perception globale de la propreté à Anderlecht. Et nous n'ignorons pas que certaines corbeilles sont sous la gestion des autorités régionales mais ceci ne nous empêche pas de solliciter celles-ci également.

Ma question est la suivante :

- le Collège observe-t-il aussi ces débordements ponctuels mais réguliers et en tient-il un relevé ou une cartographie ?

- est-il possible de placer des corbeilles supplémentaires sur ces sites à l'occasion des événements ?

- les organisateurs des événements ou la Clinique, par exemple, sont-ils incités à mettre en place des corbeilles supplémentaires et à sensibiliser leurs visiteurs à utiliser des corbeilles sur le site de l'événement ?

- est-il possible de doter les sites concernés de corbeilles de plus grande capacité, ou de

corbeilles intelligentes ou de corbeilles complémentaires de sorte que ces débordements se produisent moins souvent ?

- est-il possible envisagé d'augmenter les tournées de ramassage suite à ces événements quitte à en reporter une part de la facture sur les organisateurs de ceux-ci ?

Je remercie le Collège pour ses réponses.

Mevrouw de schepen ROEX geeft lezing van de volgende tekst:

Madame l'Échevine ROEX donne lecture du texte suivant:

Monsieur le Conseiller,

Le Collège n'a pas encore observé ces débordements, mais il est conscient de cet état de fait. C'est pourquoi, après analyse des possibilités, il a décidé d'acquérir un outil informatique, alliant la technologie GPS, pour organiser les tournées de relevage des poubelles. Le territoire communal comporte actuellement sept tournées. Il n'est pas encore possible d'organiser des tournées dynamiques qui permettraient dans le futur de vider les poubelles individuellement et non plus par quartier comme c'est le cas actuellement.

Lors d'évènements spéciaux, des corbeilles supplémentaires temporaires sont installées sur les sites concernés. Toutefois, pour les évènements hebdomadaires comme le marché, là on opte plutôt pour des poubelles supplémentaires fixes et définitives.

Pour tout évènement, il est demandé à l'organisateur d'assurer la propreté. Un contrôle de la propreté est effectué après la tenue de l'évènement. Dans le cas des marchés, les déchets des ambulants doivent être emportés par les ambulants ou via une société qu'eux-même charge d'enlever leurs déchets.

Le règlement ne prévoit actuellement pas de reporter une part de la facture des frais de nettoyage sur les organisateurs des évènements.

Au sujet de la propreté du marché des abattoirs, une équipe de nettoyage privée, via contrat, balaye à chaque fois les alentours du marché. Cette équipe ne se limite pas uniquement au terrain des abattoirs mais se rendent aussi dans les rues environnantes, ce qui est très positif.

Monsieur le Bourgmestre-Président fait remarquer à F. RYGAERT que sa question orale est trop longue et pose trop de sous-questions. Il s'agit visiblement là d'une interpellation. Il lui demande de faire plus bref lors de ses prochaines questions orales.